

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 27/06/1950 relative à la concession définitive à la préfecture apostolique de la Côte française des Somalis, d'un immeuble sis à Boulaos, dit « Brise de mer »,

n° 27/06/1950

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date de publication
27 juin 1950

Date du numéro
30 juin 1950

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait concession définitive à la Préfecture apostolique de la Côte française des Somalis, d'un immeuble sis à Boulaos, dit « Brise de mer », immatriculé au Livre foncier de la colonie sous le n° 305, qui avait été accordé en concession provisoire par arrêté n° 196 du 28 février 1940. Art. 2. — La mutation du titre foncier sera effectuée sur réquisition du concessionnaire dans le délai d'un mois à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3. — Les formalités d'enregistrement et de timbre seront rendues au nom et à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Secrétaire, R. CARRETERO. Le Président, R. MANTETTE. Le Gouverneur, N. SADOUL.